

Note d'information : Emission Annuelle 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons sous ce pli, votre bordereau d'appel des cotisations sociales et contributions de l'année 2024.

Dans le cadre de l'Unification des Déclarations Fiscales et Sociales, les revenus professionnels pris en compte pour le calcul de vos cotisations et contributions nous ont été transmis par la DGFIP suite aux déclarations qui ont été réalisées sur le site impot.gouv.fr (sauf en cas de transmission d'une Déclaration de Revenus Professionnels non dématérialisée).

Nous vous invitons à vérifier ou à faire vérifier par votre comptable, le montant de vos revenus que vous trouverez sur le détail de votre facture, dans l'encart « ASSIETTE » en page 3 de votre bordereau. (exemple ci-dessous)

ASSIETTE			
Année(s) retenue(s)	2021	2022	2023
Revenus Professionnels	XXX	XXX	XXX

Si vous souhaitez rectifier les montants déclarés, nous vous invitons à nous adresser une déclaration rectificative en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet de la MSA Auvergne :

Rubrique : Exploitants / Cotisations des non-salariés / Déclaration de revenus professionnels / Unification des déclarations fiscales et sociales.

soit :

- via votre espace privé, rubrique « contact & échanges » puis « Envoyer un document »,
- via l'application Ma MSA & Moi, rubrique « Envoyer un document »
- par courrier à l'adresse suivante : MSA Auvergne, 16 rue Jean Claret, 63972, CLERMONT-FERRAND cedex 9

La Direction